

TZL/NKZ
BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET (COMFIB)

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N°092 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE LA
CHARTRE DU LIPTAKO-GOURMA INSTITUANT
L'ALLIANCE DES ETATS DU SAHEL, SIGNEE A
BAMAKO LE 16 SEPTEMBRE 2023**

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par la
députée **Haoua FOFANA**, rapporteur.

Mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le mardi 21 mai de 12 heures 15 minutes à 13 heures 07 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séance de travail sous la présidence du député Drissa SANOGO, Vice-président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation de ratification de la Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des États du Sahel, signée à Bamako le 16 septembre 2023.

Auparavant, la COMFIB, saisie pour avis, a tenu une séance d'appropriation le mardi 14 mai 2024 de 11 heures 15 minutes à 13 heures 50 minutes sur ledit projet de loi. A cet effet, la COMFIB a relevé ses observations qui ont été portées à la Commission saisie au fond par la députée rapporteur. Celle-ci a pris part aux différentes séances de travail de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), saisie au fond. Ces séances ont consisté en l'audition des acteurs le mardi 14 mai 2024 de 09 heures 15 minutes à 13 heures 05 minutes, celle du Gouvernement, le jeudi 16 mai de 09 heures 07 minutes à 10 heures 45 minutes et en l'adoption du rapport, le vendredi 17 mai de 09 heures 10 minutes à 11 heures 47 minutes.

Les travaux se sont déroulés sous la présidence du député Daniel ZOUNGRANA, Président de ladite Commission.

L'ordre du jour adopté par la COMFIB a porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la CAEDS,
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA CAEDS

Le rapporteur a présenté le compte rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Karamoko Jean Marie TRAORE et Madame Stella Eldine KABRE/KABORE, respectivement Ministre des Affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur et Ministre déléguée auprès du Ministre des Affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur, chargée de la Coopération régionale. Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Monsieur le Ministre a exposé autour des points suivants :

- contexte et justification du projet de loi,
- processus d'élaboration du projet de loi,
- présentation du projet de loi.

Les éléments relatifs à ces différents points sont consignés dans le rapport de la CAEDS.

I.2. Débat général

A l'issue de l'exposé de monsieur le Ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles le Gouvernement a apporté des éléments de réponse.

Ces préoccupations ont porté essentiellement sur :

- la motivation de la ratification de la Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des États du Sahel par le Burkina Faso, quand on sait que son article 16 prévoit expressément qu'elle entre en vigueur dès sa signature par toutes les parties, soit le 16 septembre 2023 ;
- la nature juridique de l'Alliance des États du Sahel que la Charte du Liptako-Gourma institue (organisation internationale, confédération ou autre chose en droit) ;
- la nature de l'acte qui déterminerait l'entrée en vigueur de la Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des États du Sahel pour le Burkina Faso (sa signature ou sa ratification) ;

- le sort réservé au Traité de l'Autorité de développement intégré des États du Liptako-Gourma avec la signature de la Charte du Liptako Gourma instituant l'Alliance des États du Sahel ;
- les raisons de l'institution de l'Alliance des États du Sahel en lieu et place d'un renforcement du dispositif du Traité de l'Autorité de développement intégré des États du Liptako-Gourma ;
- les raisons qui justifient l'absence d'organes de mise en œuvre dans la Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des États du Sahel ;
- le calendrier de mise en place des organes nécessaires au fonctionnement de l'Alliance ;
- le bilan des actions menées depuis la signature de la Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des États du Sahel ;
- le choix de la République du Mali comme dépositaire de la Charte et le pays qui abritera le siège de l'Alliance des États du Sahel ;
- le champ d'action de l'Alliance des États du Sahel ;
- les moyens nécessaires dont disposera l'Alliance des États du Sahel pour faire face à toute attaque extérieure ;
- la situation du Niger par rapport à la ratification de ladite Charte du fait que ce pays n'a pas d'organe législatif.

II. APPRÉCIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte rendu des travaux de la CAEDS fait par la députée rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission des finances et du budget.

De ces échanges, il ressort que la ratification et la mise en œuvre de la Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des États du Sahel permettront au Burkina Faso d'agir en synergie avec les autres États parties dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

De ce qui précède, la COMFIB émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 21 mai 2024

Le Vice-président



Drissa SANOGO

Le rapporteur



Haoua FOFANA

ANNEXE : LISTES DE PRESENCE

SEANCE D'APPROPRIATION DU DOSSIER LE MARDI 14 MAI 2024

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	SANOGO Drissa	Vice-président
2.	FOFANA Haoua	Membre
3.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
4.	DIALLO Daouda	Membre
5.	NASSOURI Daaga	Membre
6.	KONE Diakalia	Membre

Liste des députés absents excusés

N°	NOM ET PRENOMS	JUSTIFICATION
1.	NOMBO Moussa	Deuil
2.	YARO Mamadou	CEP
3.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	CEP
4.	HAMA Ly	CEP
5.	SAVADOGO Yacouba	CEP
6.	TAPSOBA Issaka	CEP
7.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	CEP
8.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	CEP

CEP : Commission d'enquête parlementaire

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
2.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire
2.	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire
3.	BARRY Moussa	Stagiaire
4.	DABO Inoussa	Stagiaire
PERSONNEL RELEVANT DU CABINET DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE TRANSITION		
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT LE MARDI 21 MAI 2024

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	SANOGO Drissa	Vice-président
2.	YARO Mamadou	Rapporteur général
3.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
4.	FOFANA Haoua	Membre
5.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
6.	DIALLO Daouda	Membre
7.	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre
8.	TAPSOBA Issaka	Membre
9.	NASSOURI Daaga	Membre
10.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre

Liste des députés absents excusés

N°	NOM ET PRENOMS	JUSTIFICATION
1.	NOMBO Moussa	Deuil
2.	SAVADOGO Yacouba	Deuil

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	LY Hama	Membre
2.	KONE Diakalia	Membre
3.	NIKIEMA Wendyllé Ambroise	Membre
4.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire
2.	BARRY Moussa	Stagiaire
3.	DABO Inoussa	Stagiaire
PERSONNEL RELEVANT DU CABINET DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE TRANSITION		
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT